

# SALON AINERGIE, Nouvelle génération séniors !

23 & 24 novembre 2019  
Cité des Congrès Valenciennes

## DEMANDE D'ADMISSION

DOSSIER À RENVoyer À L'ADRESSE CI-DESSOUS AVANT LE 26 OCTOBRE 2019

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom ou raison sociale

Adresse .....

Code postal      Ville .....

Tél.           Portable

E-mail ..... Site .....

Nom et qualité du responsable de l'Entreprise

N° Siret ou RM

N° TVA intracommunautaire (obligatoire)

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

Adresse .....

Code postal      Ville .....

ENSEIGNE

Enseigne qui sera reprise pour la liste des exposants du guide visiteurs (si dossier COMPLET reçu avant le 26 octobre).

### PRODUITS EXPOSÉS OU ACTIVITÉ (SERVIRA AU RÉFÉRENCIEMENT CATALOGUE)

IMPORTANT : seuls les produits que vous aurez indiqués ci-dessous seront acceptés sur le stand

.....

.....

**RAPPEL**

Seuls les dossiers complets et accompagnés du règlement seront traités et placés par ordre d'arrivée.

1 extrait KBis de moins de 3 mois.

1 attestation d'assurance « RC expositions »

Le règlement par chèque de l'acompte ET du solde ou l'attestation de virement

### ENGAGEMENT

Le soussigné s'engage :

- À avoir pris connaissance du règlement général des manifestations commerciales
- À se conformer aux prescriptions dudit règlement et du guide de l'exposant
- À respecter les horaires de montage, démontage et ouverture au public indiqués dans le guide de l'exposant
- À autoriser l'organisateur à réaliser des prises de vue de son stand, et à les diffuser.



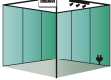
SECECVM - GLEVENTS  
1 Esplanade des Rives  
Créatives de l'Escaut  
CS 80142 - 59416 ANZIN CEDEX

Tél. : 03 74 01 10 13

SECECVM  
SAS au capital de 50 000 €  
Siret : 817 786 460 00037  
APE 8230Z

[www.citecongresvalenciennes.com](http://www.citecongresvalenciennes.com)

# CONDITIONS GÉNÉRALES

	TARIF	QTÉ	MONTANT		
<b>1   DROITS D'INSCRIPTION</b>					
Obligatoires et restent acquis à l'organisateur en toute circonstance, comprenant : vos badges exposants*, le wifi, l'inscription sur le catalogue exposant	100 €	1	100 €		
Nombre de badges inclus en fonction de la superficie choisie : 9m <sup>2</sup> 3 badges                      18m <sup>2</sup> 6 badges 27m <sup>2</sup> 9 badges                      + 27m <sup>2</sup> à valider avec le chef de projet	INCLUS	...	INCLUS		
<b>2   PRIX DES ESPACES</b>					
<b>ESPACES INTÉRIEURS</b>					
MODULE 9M <sup>2</sup> Inclus : cloisons, enseigne, boîtier électrique		module 1	495 €	...	...
--> Module supplémentaire 9m <sup>2</sup>		module 2	350 €	...	...
MODULE 6M <sup>2</sup> Inclus : cloisons, enseigne, boîtier électrique		module	420 €	...	...
SURFACE AU SOL Sans cloison, ni boîtier électrique, ni moquette		m <sup>2</sup>	35 €	...	...
<b>AIRES EXTÉRIEURES COUVERTES</b>					
Surface au sol    Sans cloison, ni boîtier électrique		le m <sup>2</sup>	20 €	...	...
<b>AIRES EXTÉRIEURES NON COUVERTES</b>					
Surface au sol    Sans cloison, ni boîtier électrique		le m <sup>2</sup>	15 €	...	...
<b>SUPPLÉMENT ANGLE</b>					
Optez pour un emplacement plus avantageux avec le supplément angle !		angle	70 €	...	...
<b>3   BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE</b>					
Monophasé 3 kW			100 €	...	...
Triphasé 6 kW			150 €	...	...
Autre puissance			sur devis	...	...
<b>4   PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>					
<b>EAU</b>					
Branchement avec évacuation (évier non compris)		unité	170 €	...	...
Evier autonome		unité	200 €	...	...
<b>NETTOYAGE</b>					
Chaque jour sur toute la durée de la manifestation - Sol et corbeille		m <sup>2</sup>	4 €	...	...
<b>MOQUETTE</b>					
Moquette supplémentaire posée (nous consulter pour couleur)		m <sup>2</sup> posé	6 €	...	...
<b>DIVERS</b>					
Réserve                      1m x 1m fermant à clé		unité	200 €	...	...
Pagode                        3m x 3m sans plancher		unité	595 €	...	...
Barre LED		unité	60 €	...	...
Frigidaire                    Petit format : 80cm de hauteur		unité	120 €	...	...

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## 5 | PACK MOBILIER - Photos non contractuelles



**PACK MOBILIER #1**  
1 mange debout et 2 tabourets  
Tarif HT : 180 € HT  
Quantité : ...



**PACK MOBILIER #2**  
1 table et 2 chaises  
Tarif HT : 50 € HT  
Quantité : ...



**PACK MOBILIER #3**  
1 table basse et 2 chauffeuses  
Tarif HT : 200 € HT  
Quantité : ...



**PACK MOBILIER #4**  
1 banque d'accueil et 2 tabourets  
Tarif HT : 250 € HT  
Quantité : ...

## 6 | DÉVELOPPEZ VOTRE VISIBILITÉ !

		TARIF	QTÉ	MONTANT
<b>A - VOTRE LOGO SUR NOS SUPPORTS DE COMMUNICATION</b>				
Votre logo sur nos différents supports de communication : affichage urbain, affiches, flyers, dossier et communiqué de presse, insertions presse...				
	pack	945 €	...	...
<b>B - CATALOGUE VISITEURS</b>				
Votre publicité dans le catalogue visiteurs distribués à 2 000 exemplaires				
	1/4 page	190 €	...	...
	1/2 page	290 €	...	...
	1 page	500 €	...	...
<b>C - SPONSORING DU SAC OFFICIEL</b>				
1 face aux couleurs de votre entreprise - offre limitée à 1 exposant				
	offre	500 €	...	...
<b>D - VISIBILITE SUR PLACE</b>				
Votre bache à l'entrée de l'événement				
	unité	400 €	...	...
Vos oriflammes sur l'événement (2 à 3 maximum)				
	pack	290 €	...	...
Distribution de vos produits / goodies / cadeaux (limite de 4 exposants)				
	pack	600 €	...	...
Autre signalétique / communication : nous consulter pour devis				
	sur devis			
<b>E - VOTRE ÉVÉNEMENT DANS LE SALON</b>				
Privatisation de l'un de nos espaces avec invitations clients et salariés				
	sur devis		...	...
Cocktail sur stand				

Je soussigné(e) (nom, prénom, qualité) .....

.....

Dûment mandaté et agissant pour le compte de l'Entreprise ci-dessus et pour laquelle je me porte fort :

- désire sous réserve d'admission et dans la mesure des possibilités, les emplacements et services précisés sur la présente demande selon les tarifs indiqués,

- demande à exposer les produits, articles, marchandises et matériel énoncés sur la présente demande, à l'exclusion de tous autres en spécifiant les marques ou firmes d'origine à admettre sur l'emplacement qui me sera désigné,

- de convention expresse, la qualité d'exposant comporte la soumission sans réserve ni exception aux conditions du Règlement de l'Union Française des Métiers de l'Événement dont je reconnais avoir pris connaissance, ainsi qu'aux prescriptions d'ordre, d'assurance, de sécurité et de police ou autres décidées à tout moment par l'organisation, les autorités de police ou la Commission de Sécurité.

**RÈGLEMENT PAR CHÈQUE** : A l'ordre de SECECV M

**RÈGLEMENT PAR VIREMENT** : RIB - 20041 01007 1802764Z038 32

Banque : La Banque Postale

N° de TVA intracommunautaire : FR84 81778646000011

### VOTRE RÉGLEMENT

Droits d'inscription obligatoires ..... 100 €

TOTAL HT ..... €

TVA 20% ..... €

TOTAL TTC ..... €

Acompte 50% à verser pour validation du dossier avant le 26 octobre ..... €

Solde 50% ..... €

### DATE, CACHET ET SIGNATURE

# PRATIQUES COMMERCIALES

Chaque exposant se doit de respecter les lois et décrets en vigueur et être en règle avec les services de l'État (SACEM, Douanes, Services vétérinaires etc.).

Chaque exposant doit avoir le souci de maintenir une bonne image de marque de la manifestation, il s'engage donc à respecter certaines règles déontologiques, à savoir :

- Il est rappelé aux exposants qu'il est interdit de fermer partiellement ou totalement le stand durant l'ouverture au public et notamment durant une éventuelle démonstration. En cas de non respect de cette règle, des pénalités seront exigées.

- Toute publicité lumineuse ou sonore, ainsi que toute attraction, spectacle ou animation, doivent être soumis à l'agrément de l'organisateur qui pourra d'ailleurs revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition.

Les démonstrations sur estrade surélevée ajoutée au plancher initialement prévu sont formellement interdites.

- Les produits exposés doivent être présentés de manière à ne pas gêner les exposants voisins. La vente avec démonstration à haute voix ou avec micro, les harangues et racolages par cadeaux, tracts, sont formellement interdits, sauf autorisation préalable par l'organisation.

- La distribution de prospectus, de bons et le racolage sont interdits dans les allées de la manifestation. Cependant, la présence de prospectus déposés sur le stand est autorisée.

- La vente « postiche » est strictement interdite.

- L'affichage des prix doit apparaître clairement sur les articles présentés pour une bonne information du public.

- La vente à emporter est autorisée uniquement pour des colis pouvant être transportés par une personne, et obligatoirement accompagnés d'une facture établie par le vendeur.

- La vente sous forme de braderie, lots, vente au rabais, à l'arraché ou aux enchères est formellement défendue, l'exposant doit s'engager à surveiller le comportement de ses vendeurs vis-à-vis du public et leurs procédés de vente. Tout document remis (carte commerciale, bulletin de commande...) devra être conforme à l'enseigne du stand ou à la raison sociale figurant sur la demande d'admission.

- La libre circulation des visiteurs doit pouvoir s'effectuer sans difficulté dans l'intérêt

de tous. C'est pourquoi les démonstrations ne seront autorisées que pour les produits nécessitant une explication de fonctionnement et leur temps sera limité.

- Il est rappelé qu'est interdite la vente avec prime (article 29 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986, articles 23 à 25 et 33 du décret du 29 décembre 1986), la vente à perte (article 1<sup>er</sup> - I de la loi du 2 juillet 1963, article 32 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986), ainsi que la vente à la boule de neige (article 1<sup>er</sup> de la loi du 5 novembre 1953 modifiée par la loi du 23 juin 1989) et vente subordonnée (articles 30 et 36-3 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986, article 33 du décret du 29 décembre 1986).

- L'exposant s'engage à faire travailler sous sa responsabilité uniquement des salariés employés régulièrement au regard des dispositions légales et réglementaires et, en particulier, dans le cas où il ferait appel à des salariés étrangers. Il certifie sur l'honneur que ces derniers sont munis du titre les autorisant à exercer une activité salariée en France.

Le non respect de ce règlement entraînera des sanctions : coupure d'électricité, expulsion, fermeture du stand.

Remarque : les factures devant être soldées avant le 26 octobre 2019, seul le règlement des prestations supplémentaires de dernière minute s'effectuera sur place en espèces ou par carte bancaire.

ATTENTION ! L'organisateur se réserve le droit de débâcher tout stand non ouvert aux heures d'ouverture du public, sauf accord exceptionnel donné préalablement par le commissariat général à l'exposant.

## EN CAS D'ANNULATION

Annulation du fait de l'exposant (à transmettre par lettre recommandée avec accusé de réception)

- Avant J - 3 mois : le droit d'inscription reste acquis à l'organisateur.

- Entre J - 3 mois et J - 1 mois : 50% du montant TTC de la demande d'admission restent dû.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## VOTRE CONTACT

Christine LESAUVAGE

Responsable manifestations organisées

03 74 01 10 13

christine.lesauvage@citecongresvalenciennes.com

## Horaires de montage:

Vendredi 22 novembre : 8h - 18h

## Horaires d'ouverture:

Samedi 23 novembre : 10h - 18h

Dimanche 24 novembre : 10h - 18h

## Horaires de démontage:

Dimanche 24 novembre : 18h - 21h

Lundi 25 novembre : 9h - 12h